

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article1266>

La Libre Pensée sur France Culture - Dimanche 10 mai 2015

- émissions de France-Culture - 2015 -



Publication date: mardi 19 mai 2015

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

Emission animée par David Gozlan

Chers auditrices, auditeurs, bonjour.

Je suis ravi de vous retrouver en ce mois de mai. C'est l'esprit de la Commune qui va un peu souffler sur cette émission, parce que la bataille contre les calotins et toutes les religions, et bien entendu leurs serviteurs, est plus que jamais à l'ordre du jour.

Ce que nous allons aborder ce matin c'est ni plus ni moins que l'actualité de la Libre Pensée et j'espère que cela vous permettra d'aborder la Libre Pensée de manière intelligente mais aussi de rejoindre nos rangs comme l'on fait des centaines de citoyens après toutes les campagnes que nous avons menées, notamment en décembre dernier.

Dans l'actualité de la Libre Pensée, nous vous devons tous d'abord un compte rendu sur le prix Cléricalis : qui a gagné le fameux prix Cléricalis ? Vous n'êtes pas sans savoir qu'entre Manuel Valls, Alain Escada (Président de Civitas) et Robert Ménard il y avait une concurrence féroce. Dans le cadre de cette concurrence, la Commission Administrative Nationale a décerné le prix Cléricalis à Monsieur Robert Ménard. Ce prix a été décerné il y a une quinzaine de jours, mais nous voyons qu'avec les affaires qui sont en cours, Monsieur Ménard a bien mérité ce prix Cléricalis. Il sert bien l'église et il combat bien tous ce qui est à la fois la libre pensée, la démocratie et les libertés.

Dans l'actualité de la Libre Pensée, il faut également revenir sur le colloque « Laïcité et libertés publiques ». Trois émissions ont déjà abordé cette question-là et dans toutes ces émissions il a été évident que plus on parlait de laïcité et plus le champ des libertés avait tendance à se restreindre. C'est ce qui a été confirmé dans ce colloque qui fut un succès d'un point de vue numérique mais aussi par la qualité des intervenants. Nous avons pu entendre monsieur Baubérot, Monsieur Jean-Louis Bianco mais aussi Michel Tubiana de la LDH, Jean-Michel Ducomte de la Ligue de l'Enseignement, bien évidemment les représentants de la Libre Pensée, Françoise Olivier-Utard de l'Union Rationaliste. Un plateau large et divers où les points de vue ont pu s'échanger, s'affronter, se confondre parfois et avec peut-être des solutions pour l'avenir.

Dans la suite de l'actualité de la Libre Pensée, il ne vous aura pas échappé que cette semaine ce qui a fait débat : la statue de Ploërmel. En 2006, le maire de Ploërmel a fait ériger une monumentale statue de Jean-Paul II sur la place publique, surmontée d'une croix de 10 mètres de haut. Ce maire était en violation flagrante de l'article 28 de la loi de 1905. Article qui a été mis en avant lorsqu'il s'agissait de l'affaire des crèches.

Il faut bien comprendre : la loi de 1905 n'est pas une loi de guerre contre les religions. Elle permet de croire ou de ne pas croire, mais elle permet aussi et surtout aux citoyens de ne pas voir un point de vue religieux s'imposer sur la place publique. Il est extrêmement important de bien comprendre cet aspect-là des choses.

Si la Fédération de la Libre Pensée du Morbihan a engagé cette action en défense de la loi de 1905, elle l'a fait parce que d'une part des fonds publics avaient été utilisés et d'autre part parce que des citoyens de Ploërmel ne voulaient pas voir une telle statue sur cette place.

On nous a rétorqués dans tous ce débat : « A ce rythme vous allez vouloir débaptiser les villages qui ont un nom avec Saint ou Sainte ! ». S'agit-il réellement de ça ? Quel menteur ou affabulateur a vu la Fédération Nationale de la Libre Pensée engager une campagne pour la débaptisation du nom des communes ?

Pourquoi le tribunal de Rennes a-t-il donné raison à la Libre Pensée du Morbihan ? Parce qu'il s'agit du respect de la loi de 1905 et de son article 28. C'est ce qui fait de la laïcité un principe juridique.

On nous dit : « Dès lors vous voudriez faire retirer la croix qui est au-dessus du Panthéon ». Une remarque : lorsque le Panthéon a été construit, cette croix n'existait pas. Elle a été ajoutée après. Et oui on veut faire enlever cette croix qui surmonte le Panthéon. Pourquoi ? Parce que le Panthéon est un bâtiment de la République et que la République n'a à être ni juive, ni chrétienne, ni musulmane. Elle n'a même pas à être libre penseuse. Elle est laïque.

La Libre Pensée entend, dans ces affaires-là, plus que jamais, tout entreprendre pour la défense inconditionnelle de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. C'est pourquoi elle organise une manifestation nationale laïque à laquelle

elle invite à participer tous les laïques partisans de la défense de la loi de 1905, qui, en instituant la séparation des Eglises et de l'Etat, garantit notamment la liberté de conscience et d'expression de tous les citoyens.

Que l'Eglise cherche à mettre en accusation la Libre Pensée à travers des commentateurs serviles c'est tout à fait normal. La Libre Pensée d'ailleurs lui rend bien. Cela dit cela permet aussi à l'Eglise, de ne pas répondre et d'esquiver sur ses nombreuses responsabilités.

Dans cette affaire de Ploërmel on nous a présenté Jean-Paul II comme « un grand homme du XXème siècle ». Il est certain que ceux qui se souviennent de son appel et son discours en Ouganda pour l'abstinence sexuelle « unique solution face au fléau du Sida », face à son refus de promouvoir, voire d'autoriser le port du préservatif, cela fait de ce Pape non pas un grand homme mais un grand réactionnaire.

Responsabilité aussi de l'Eglise dans ses prises de position contre le droit à mourir dans la dignité. On voit bien comment elle agit et comment elle juge cette question qui n'est pas seulement une question d'actualité. Elle poursuit son action sur le fait que des patients ne peuvent pas choisir et ne peuvent pas utiliser des directives anticipées sur ce droit à mourir dans la dignité.

Nous combattons pour qu'il y ait une loi juste, honnête qui permette à chacun de choisir sa vie comme de choisir sa mort.

Responsabilité aussi de l'Eglise dans le silence coupable de l'affaire des 800 corps d'enfants retrouvés au couvent de Tuam en Irlande. Cette affaire va faire du bruit.

La Conférence des Evêques de France a répondu à la Libre Pensée, par le biais du journal La Croix, en expliquant « Ce n'est pas nous qui sommes en charge de Notre Dame de Bonsecours (congrégation en charge du couvent de Tuam), c'est le Vatican lui-même ». On voit bien qu'au sein de l'Eglise il y a certains règlements de comptes qui s'opèrent.

Responsabilité aussi dans l'utilisation des données, notamment les registres de baptêmes, pour taxer les citoyens. Cette affaire dont vous avez certainement entendu parler, est celle du jeune Thomas Bores, travailleur français expatrié, qui a été surpris de voir l'administration prélever sur son salaire plusieurs centaines d'euros au profit du diocèse catholique de Berlin. Ce jeune homme, baptisé en France, se retrouve à payer l'impôt d'Eglise en Allemagne. Comment cela peut-il se passer ? L'Eglise, qui refuse aux citoyens français d'être rayés des registres des baptêmes ou qui biffe juste votre nom lorsque vous faites une demande, continue à utiliser ces données. Sur ce sujet, sur le site de la Libre Pensée, nous renvoyons à une pétition qui commence à prendre de l'ampleur sur la question de l'utilisation des données. Là aussi nous ne sommes pas loin des débats sur la question des données personnelles.

La Libre Pensée, plus vieille organisation de France, est, comme le disent certains, un empêchement de rechristianiser en rond ... ou en croix c'est selon. Plus largement, nous sommes pour l'application de la loi de 1905. Chacun peut croire ou ne pas croire. C'est la liberté de conscience qui prédomine. Mais nous nous élèverons toujours contre l'intrusion du culte dans les affaires publiques. Nous nous élèverons contre la barbarie, quelle que soit la religion qui l'initie ou la justifie. Des Calas d'hier, des Raif Badawi d'aujourd'hui, des sacrifiés, des tués, des meurtris par les religions, nous nous dresserons toujours contre cette barbarie.

Je voudrais partager avec vous la question qui a été mise en avant par l'Association Internationale de la Libre Pensée et son communiqué, que la Fédération Nationale a fait sien, qui revient sur les meurtres récents qui ont eu lieu à la fois en Arabie Saoudite mais aussi en Inde. Le communiqué s'intitule : « Pune, Kuala Lumpur, Delhi, Paris, Riyad, Kolhâpur, Copenhague, Dacca ... ». Pourquoi toutes ces villes-là ? Parce que ce sont toutes des villes symboliques où la question de la liberté de conscience a été remise en cause. C'est notamment l'assassinat de Avijit Roy qui a été tué parce qu'il était libre penseur et qu'il critiquait la religion.

Que dit le communiqué ? « Incapable de résister au challenge que le pouvoir de la Raison pose à leur pensée et

réticents à accepter une société d'égaux dépourvue de privilèges que comporte une approche démocratique et laïque, les leaders d'hier ripostent avec la brutalité primitive qui leur appartient, ils recourent à la forme ultime de censure : l'assassinat.

D'abord, ils assassinent la personne : comme le tyran maintenant décédé roi Abdallah d'Arabie Saoudite qui a émis un décret selon lequel les athées devaient être considérés comme des terroristes et des traîtres ; comme le premier ministre malaisien qui déclara que les maux du monde pouvaient être imputés au sécularisme ; comme le leader hindou qui appela à fusiller les athées ... ». On le voit bien, se sont beaucoup d'accusations pour des hommes qui n'ont que peu de pouvoirs. Se sont beaucoup d'accusations pour des hommes qui ne demandent que la liberté et la liberté de conscience.

C'est pourquoi nous nous élèverons toujours contre cette chasse. Cette chasse qui, à Pune, Kuala Lumpur, Delhi, Paris, Riyad, Kolhâpur, Copenhague, Dacca, est une chasse à l'étranger, aux étrangers. C'est une chasse qui est menée aussi aujourd'hui en France contre l'étranger. Ménard à Béziers avec ce pseudo fichage non avoué, mais aussi toutes ces polémiques autour de la question de la laïcité, sur la longueur de la jupe à l'entrée de l'école, ou la question du voile à l'université. Ce sont exactement les mêmes polémiques qui dressent les citoyens les uns contre les autres et cela nous ne l'acceptons pas.

Par exemple, ne faudrait-il pas abroger la loi de 2004 sur la question des signes religieux à l'école et appliquer tous simplement les circulaires Jean Zay ? En voilà une riche idée et peut-être une solution sur les problèmes à l'école. Qui voit un ou une CPE avec un mètre à l'entrée du collège et décider si oui ou non la jupe est longue, pas longue, assez longue ? Si nous entrons là-dedans nous sommes dans une fausse polémique.

Sur les universités, alors là les bras m'en tombent ! Nous avons l'impression que la question du voile à l'université est une question qui revient sans cesse. Pour les uns il s'agit d'une horreur ce voile à l'université. Mais savent-ils ce que sont les franchises universitaires ? Est-ce qu'ils savent les étudiants et professeurs sont majeurs et que la loi de 1905 les autorisent justement à penser librement ? Ces gens qui sont contre le voile à l'université étaient-ils contre les cornettes lorsque les bonnes soeurs occupaient les bancs des universités ? Etaient-ils contre les uniformes militaires quand les militaires occupaient, et occupent encore, les bancs de l'université ?

A ce sujet, si vous souhaitez avoir plus de renseignements, vous demander au siège de la Libre Pensée le numéro spécial de l'Idée Libre sur la question des universités. C'est un numéro complet qui traite de toutes ces questions et notamment celle des franchises universitaires.

Auditrices, auditeurs, pour terminer cette émission et vous informer sur les travaux de la FNLP avant son prochain congrès à Creil, je veux vous informer d'un colloque-débat qui aura lieu à Franchesse dans l'Allier. Franchesse est une petite ville qui a vu naître Pierre Brizon, résistant durant la Première Guerre Mondiale, socialiste et antimilitariste de premier ordre. C'est un colloque organisé par l'Association laïque des Amis de Pierre Brizon, l'association des Monuments Pacifistes et Républicains de l'Allier et la Fédération nationale de la Libre Pensée. Ce colloque aura lieu le samedi 27 juin de 9h à 18h dans la salle de la Mairie de Franchesse. Nous pourrons entendre Jean-Noël Dutheil sur la question du syndicalisme et notamment sur Pierre Brizon et ses influences pacifistes dans l'Allier, mais aussi l'historien Jean-Yves Le Naour qui interviendra sur la place des socialistes français et la question de la paix en 1917. Pierre Roy fera une intervention sur les conférences de Zimmerwald et de Kienthal. J'aurai moi-même le plaisir de présider ce colloque.

Pour terminer je vous indique la sortie de « Qu'est-ce que la Libre Pensée », publication que vous pouvez vous procurer pour 8 euros en envoyant votre commande et le règlement à « Libre Pensée 10/12 rue des Fossés St Jacques 75005 Paris ».

Je vous remercie.